

Agir pour son patrimoine

LES AIDES DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

SOLUTIONS POUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL



PATRIMOINE
NON
PROTÉGÉ



PATRIMOINE
NATUREL



ARCHIVES



MONUMENTS
HISTORIQUES



VALORISATION



OBJETS
MOBILIERS



LE DÉPARTEMENT

Patrimoine protégé

AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROPRIÉTAIRES PUBLICS ET PRIVÉS



Qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil départemental de la Savoie propose, en accompagnement de l'État, un programme d'aide financière pour l'étude et la restauration des édifices protégés au titre des Monuments historiques.

ÉDIFICES CONCERNÉS

Les biens immeubles **classés et inscrits** au titre des Monuments historiques.

- Études avant restauration
- Travaux d'entretien
- Travaux de restauration



- Un **édifice classé** est protégé de manière stricte en raison de son **intérêt historique ou architectural**, tandis qu'un **édifice inscrit** bénéficie d'une **protection** moins contraignante.
- Pour **vérifier leur statut**, il suffit de consulter la **liste** officielle sur le **site du ministère de la Culture**.

CALCUL DE LA SUBVENTION

La dépense subventionnable diffère du montant prévisionnel de travaux : elle est composée de travaux éligibles à la subvention.

La dépense subventionnable du Département est basée sur celle de la DRAC* ou de l'UDAP*.

L'aide du Département dépend du niveau de protection de l'immeuble :

IMMEUBLE CLASSÉ :

- **Propriétaires publics :**
 - fourchette basse 10 à 30% du montant HT
- **Propriétaires privés :**
 - 20% du montant TTC si étude ou restauration
 - 25% du montant TTC si entretien

IMMEUBLE INSCRIT :

- **Propriétaires publics :**
 - fourchette médiane 15 à 60% du montant HT si étude ou restauration
 - fourchette basse 15 à 30% du montant HT si entretien
- **Propriétaires privés :**
 - 20% du montant TTC si étude ou restauration
 - 15% du montant TTC si entretien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Études préalables suivies de travaux d'entretien ou de sauvegarde et restauration
- Travaux de sauvegarde et de restauration (gros œuvre : maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, second œuvre : maçonnerie décors peints...)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre, CSPS et CT

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- Les **études et les travaux** sont subventionnables
- Les dossiers complets de demande de subventions peuvent être déposés **toute l'année**

VERSEMENT

- Acompte possible de 25% au démarrage des travaux
- Acomptes successifs suivant l'avancement des travaux après validation par l'UDAP ou la DRAC
- Solde à la fin des travaux, après l'établissement de la conformité

Études avant travaux

SUR IMMEUBLES CLASSÉS ET INSCRITS



Contactez la **DRAC*** et engagez les démarches pour une **demande de subvention** ainsi que pour **obtenir les documents** nécessaires au démarrage des travaux.

1

DÉMARCHES SIMPLIFIÉES



Votre projet est étudié et un **avis** vous est adressé par la DRAC*.



Votre dossier doit être déposé complet **avant** le **démarrage des travaux**.



Vous pouvez faire une **demande de subvention** au **Département**.

2

FORMULAIRE DE DEMANDE



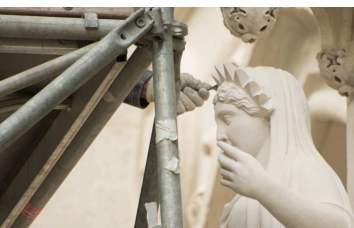
Votre projet est examiné par la Conservation du patrimoine puis il est proposé **aux élus** et un **arrêté d'octroi de subvention** vous est adressé.



Dans certains cas, vous pouvez recevoir cet arrêté **après** le démarrage des travaux.



Avis de la DRAC* + Arrêtés de subventions
LANCEMENT DES TRAVAUX



Dans certains cas, vous pouvez recevoir l'arrêté de subvention de la DRAC **après** la demande de subvention auprès du Département.



La DRAC* vérifie la conformité des travaux puis vous transmet un **courrier de solde de subvention**.

3



Prévenir la Conservation départementale du Patrimoine de toute modification du projet : avancement des travaux, découvertes fortuites, éventuels ajustements du projet, etc.

4

Demandez le versement de la subvention au **Département** en envoyant par mail le **rapport d'étude, les factures et le courrier du solde**.



COMMUNIQUEZ SUR VOTRE PROJET !

Auprès des habitants de votre commune, sur patrimoine-savoie.fr, dans la Rubrique des Patrimoines...



C'est comme neuf ! 🧑🏻

Travaux d'entretien

SUR IMMEUBLES CLASSÉS ET INSCRITS



Contactez l'**UDAP*** et engagez les démarches pour une **demande de subvention** ainsi que pour **obtenir les documents** nécessaires au démarrage des travaux.

1

DEMARCHES SIMPLIFIÉES !



Votre projet est étudié et un **avis, d'éventuelles préconisations** et un **arrêté attributif** de subvention vous sont adressés par l'**UDAP***.



Votre dossier doit être déposé complet **avant le démarrage des travaux.**



Vous pouvez faire une **demande de subvention** au **Département.**

2

FORMULAIRE DE DEMANDE !



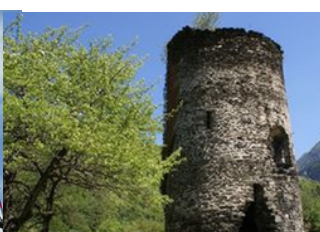
Votre projet est examiné par la Conservation du patrimoine puis il est proposé **aux élus** et un **arrêté d'octroi de subvention** vous est adressé.



Dans certains cas, vous pouvez recevoir cet arrêté **après** le démarrage des travaux.



Avis favorable de l'**UDAP*** + Arrêtés de subventions
LANCEMENT DES TRAVAUX



L'INTERVENTION EST TERMINÉE !



L'**UDAP*** vérifie la conformité des travaux.

3



Prévenir la Conservation départementale du Patrimoine de toute modification du projet : avancement des travaux, découvertes fortuites, éventuels ajustements du projet, etc.



Envoyer les factures acquittées et les états récapitulatifs pour activer le **versement d'acomptes.**

4

Demandez le versement de la subvention au **Département** en envoyant par mail les **factures acquittées** et des **photographies** après travaux.



COMMUNIQUEZ SUR VOTRE PROJET ! 📸

Auprès des habitants de votre commune, sur Patrimoine-savoie.fr, dans la Rubrique des patrimoines...



C'est de toute beauté ! 🥰

Travaux de restauration

SUR IMMEUBLES CLASSÉS ET INSCRITS



Contactez la **DRAC*** et engagez les démarches pour une **demande de subvention** ainsi que pour **obtenir les documents** nécessaires au démarrage des travaux.

1

.....● **DEMARCHES SIMPLIFIÉES** !



Votre projet est étudié et une **autorisation de travaux** sur Monument historique et le calcul de la **dépense subventionnable** vous est adressé par la DRAC*.



Votre dossier doit être déposé complet **avant le démarrage des travaux**.



Vous pouvez faire une **demande de subvention** au **Département**.

2

.....● **FORMULAIRE DE DEMANDE** !



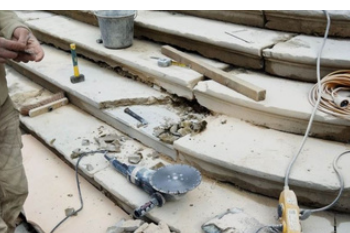
Votre projet est examiné par la Conservation du patrimoine puis il est proposé **aux élus** et un **arrêté d'octroi de subvention** vous est adressé.



Dans certains cas, vous pouvez recevoir cet arrêté **après** le démarrage des travaux.



Avis de la DRAC + Arrêtés de subventions
LANCEMENT DES TRAVAUX



L'INTERVENTION EST TERMINÉE !



Dans certains cas, vous pouvez recevoir l'arrêté de subvention de la DRAC **après** la demande de subvention auprès du Département.



La DRAC* vérifie la conformité des travaux puis vous transmet un **courrier de solde de subvention**.

3



Prévenir la Conservation départementale du Patrimoine de toute modification du projet : avancement des travaux, découvertes fortuites, éventuels ajustements du projet, etc.

4

Demandez le versement de la subvention au **Département** en envoyant par mail les **factures**, l'**état récapitulatif** des dépenses, le **Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)**, le **courrier de solde de subvention** et des **photographies** après travaux.



COMMUNIQUEZ SUR VOTRE PROJET ! 📸

Auprès des habitants de votre commune, sur Patrimoine-savoie.fr, dans la Rubrique des Patrimoines...

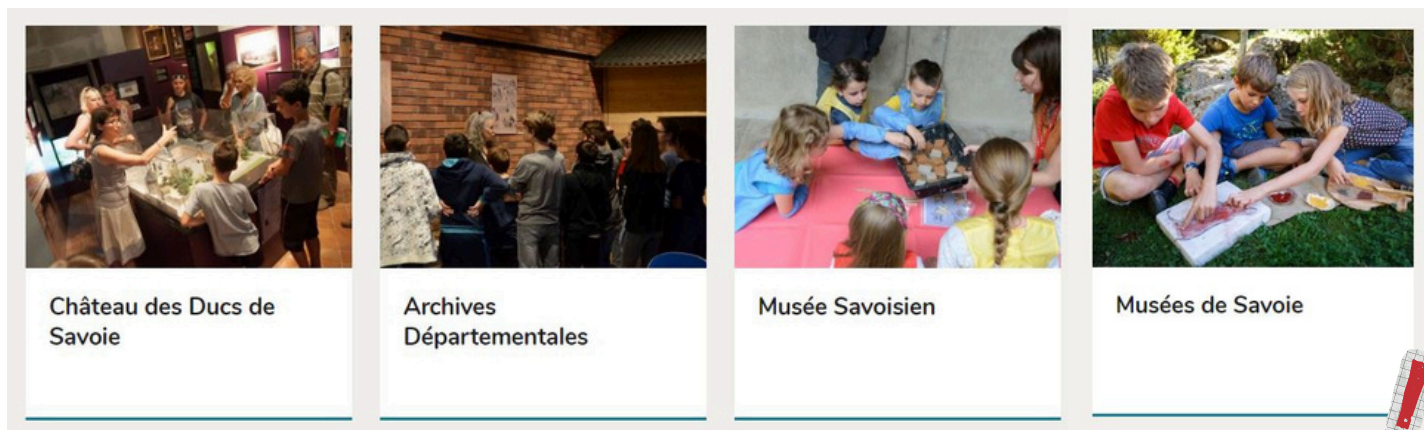


Elle m'éblouie dans la nuit maintenant ! 🌟

Ressources

Offres pédagogiques

Animations pour tous les âges, **visites** libres ou accompagnées par un médiateur, **ressources** et **outils** (fiches, livrets de jeux, carnets) pouvant être mis à disposition, partez à la recherche de l'offre qu'il vous faut !



Aides des partenaires

Les partenaires tels que les institutions, associations, fondations ou encore les mécènes disposent d'une multitude d'**aides financières** et de **dispositifs** pour accompagner vos projets. Ces soutiens viennent compléter les aides départementales, qu'il s'agisse de monuments historiques, de restaurations, ou de la valorisation du patrimoine culturel et naturel. Alors, devenez les champions de la subvention !



Lexique

- **ABF** : Architecte des Bâtiments de France
- **AOA** : Antiquités et objets d'art
- **CAOA** : Conservateur des antiquités et objets d'art
- **CAUE** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- **CDAOA** : Conservateur délégué des antiquités et objets d'art
- **CDP** : Conservation départementale du Patrimoine
- **CRMH** : Conservation Régionale des Monuments Historiques
- **CSPS** : Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
- **CT** : Contrôle technique
- **DAT** : Demande d'autorisation ou déclaration préalable de travaux sur monuments historiques (Cerfa 15459)
- **DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles
- **IEN** : Inspecteur(trice) de l'Éducation nationale
- **UDAP** : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Contacts

DÉCOUVREZ VOS INTERLOCUTEURS ET LEURS MISSIONS

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, SUBVENTIONS ET LE PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ PUBLIC :



LE DÉPARTEMENT

CONSERVATION DÉPARTEMENTALE DU PATRIMOINE



cdp@savoie.fr



04 79 70 63 60



LE DÉPARTEMENT

GESTIONNAIRE DES SUBVENTIONS



cdp@savoie.fr



04 79 70 63 60



LE DÉPARTEMENT

CHARGÉE DE VALORISATION



amandine.dibilly@savoie.fr



04 79 70 63 78



LE DÉPARTEMENT

SERVICE TOURISME ET TERRITOIRES



fdec@savoie.fr



jennifer.arzel@savoie.fr



04 79 96 74 10



LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT



environnement@savoie.fr



04 79 96 75 00



LE DÉPARTEMENT

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



04 79 70 87 70

POUR LES OBJETS MOBILIERS :

 CONSERVATEUR DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART	 philippe.raffaelli.ext@culture.gouv.fr	 06 63 56 95 62
 CONSERVATRICE DÉLÉGUÉE DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART	 clara.berelle@savoie.fr	 04 79 70 63 42

POUR LE PATRIMOINE PROTÉGÉ :

 CONSERVATRICE RÉGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES	 carine.durand@culture.gouv.fr	 04 72 00 43 37
 GESTIONNAIRE DES SUBVENTIONS DRAC	 sonia.hamelin@culture.gouv.fr	 04 72 00 43 43
 INGÉNIEURE DU PATRIMOINE	 beatrice.kalfoun@culture.gouv.fr	 04 72 00 43 54

POUR LE PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ PUBLIC :

 UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	 udap.chambery@culture.gouv.fr	 04 79 60 67 60
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UDAP	 isabelle.cistac@culture.gouv.fr	 04 79 60 67 63
 ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE	 helene.blin@culture.gouv.fr	 04 79 60 67 62

POUR LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ PRIVÉ :

**FONDATION DU PATRIMOINE - DÉLÉGATION RHONE-ALPES**

 rhonealpes@fondation-patrimoine.org

**DÉLÉGUÉE DÉPARTEMENTALE**

 anne-marie.clappier@fondation-patrimoine.org

**CHARGÉE DE MISSION EN SAVOIE**

 marine.ingelaere@fondation-patrimoine.org

 04 37 50 35 78


savoie.fr


patrimoines.savoie.fr


UDAP


Fondation du patrimoine

Conditions



Toute subvention accordée par le Conseil départemental pour les études et les restaurations est **mentionnée** dans la section **Actions de sauvegarde** du site patrimoines.savoie.fr, impliquant ainsi un **accord** pour l'utilisation des **photographies**.



Si la subvention dépasse **20 000 €**, il est obligatoire d'installer une **bâche floquée** par le Département pendant les travaux. Un **modèle** vous est présenté dans les documents associés à votre demande de subvention.



LES RECHERCHES HISTORIQUES

Les recherches historiques et les documents sources sont essentiels pour **enrichir la connaissance** d'un édifice ou d'un objet à restaurer. En les ajoutant à votre dossier de subvention, vous **mettez en valeur** le patrimoine local et **augmentez l'attrait culturel** de votre projet. Cerise sur le gâteau, cela donne un vrai **atout à votre projet lors de son instruction par le comité technique** !

Informations diverses



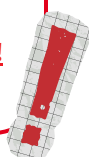
Ce manuel concerne les trois directions départementales de l'**Environnement**, des **Politiques territoriales** et des **Archives, Patrimoines et Musées**.



Il est également validé par les **institutions partenaires** des dispositifs.



Pensez à bien vérifier les mises à jour des procédures : privilégiez les versions en ligne !



Retrouvez toute l'actualité patrimoniale de Savoie !



Le patrimoine, c'est avec et pour vous !

N'attendez plus, engagez-vous pour préserver et transmettre le patrimoine savoyard, un héritage précieux à protéger et à faire connaître !



Découvrez une fiche recto-verso dédiée à chaque dispositif de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel (bâti, objets, archives) et naturel !